



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 26 septembre au 2 octobre 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

*Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des
ministères sociaux par le CRDM.*

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Travail d'intérêt général / Economie sociale et solidaire	Décret n° 2026-918 du 1er octobre 2026 portant dispositions applicables aux personnes mineures pour la généralisation du travail d'intérêt général dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire
Maladies professionnelles	Décret n° 2026-900 du 24 septembre 2026 relatif aux modalités générales d'établissement du diagnostic des maladies prévues dans les tableaux de maladies professionnelles Décret n° 2026-901 du 24 septembre 2026 relatif aux modalités d'établissement du diagnostic des maladies prévues dans les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel	Arrêté du 24 septembre 2026 relatif au titre professionnel d'employé technicien-vendeur en matériel de sport Arrêté du 28 septembre 2026 portant création du titre professionnel de concepteur pédagogique digital
Taxe d'apprentissage	Arrêté du 28 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2019 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Santé et Sécurité au travail

AT – MP / Indemnité journalière	Décret n° 2026-909 du 30 septembre 2026 fixant la limite maximale de la rémunération annuelle servant de base au calcul des indemnités journalières dues au titre d'arrêts de travail résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et relatif à la procédure de fixation de la participation des assurés
Prévention de santé au travail	Arrêté du 28 septembre 2026 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises

RAS

Organisation administrative

RAS

Budget de l'Etat – Finances

RAS

Concours- Examens

RAS

Nominations

IGAS

[Décret du 1er octobre 2026](#) portant nomination (inspection générale des affaires sociales) - Mme Agathe DENECHERE

COR

[Arrêté du 1er octobre 2026](#) portant nomination d'un membre du Conseil d'orientation des retraites - M. Laurent LAMARLE

Nomination /
CPC "construction

[Arrêté du 25 août 2026](#) portant nomination à la commission professionnelle consultative « construction » - Mme Sabine PIOT

Circulaires

Administration / Action de
groupe

[Circulaire du 17 septembre 2026](#) relative à la procédure de délivrance d'un agrément pour intenter une action de groupe au niveau national ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne (agrément dit « transfrontière »)

Relations individuelles du travail

Faute lourde / Intention de nuire	Un directeur commercial, qui perçoit de ses commerciaux des rétrocommissions destinées à son enrichissement personnel au détriment des intérêts de la société, commet une faute lourde. Ces agissements procèdent d'une intention de nuire à la société, retient la Cour de cassation, dans un arrêt du 9 septembre 2026. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-13.697 AEF, 30 septembre 2026
Carte professionnelle en cours de validité / Licenciement	L'absence de détention d'une carte professionnelle en cours de validité ou d'un récépissé de renouvellement de sa carte par un agent de sécurité constitue, par l'effet de la loi, un motif de licenciement, peu important l'éventuel manquement de l'employeur à son obligation de formation, qui peut ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts pouvant inclure la réparation de la perte de l'emploi. Soc. 16 sept. 2026, FS-B, n° 25-12.634 Dalloz, 28 septembre 2026 Elnet, 28 septembre 2026 LSQ – Jurisprudence Hebdo, 29 septembre 2026
Démission / Délai de remise en cause	Si une démission donnée sans réserve puis remise en cause dans un délai raisonnable peut être considérée comme équivoque et produire les effets d'une prise d'acte de la rupture, un délai de 2 mois entre la démission et sa remise en cause a été jugé valable. Cass. soc., 9 sept. 2026, n° 24-20.780 F-D Elnet, 28 septembre 2026
Contrat de travail	
Prêt de main-d'œuvre / Entreprise adaptée	Il résulte des articles L. 5213-16, D. 5213-81 et L. 8241-2 du Code du travail que les travailleurs handicapés des entreprises adaptées ne peuvent être mis à disposition provisoire d'un autre employeur que dans le cadre d'un prêt de main-d'œuvre à but non lucratif. Cass. soc., 9 sept. 2026, no 25-12.320 FS-B LSQ – Jurisprudence Hebdo, 29 septembre 2026
Prescription de la demande / Role du juge	Si le juge ne peut suppléer d'office un moyen résultant de la prescription, il lui appartient, lorsqu'un tel moyen est invoqué par une partie, après avoir mis en œuvre le principe de la contradiction, de déterminer le délai légalement applicable. Cass. soc., 16 sept. 2026, no 25-12.147 F-B LSQ – Jurisprudence Hebdo, 29 septembre 2026
Résiliation d'un contrat / Pouvoir du juge-commissaire	Lorsque le débiteur saisit le juge-commissaire d'une demande de résiliation d'un contrat en cours sur le fondement de l'article L. 622-13, IV, du code de commerce avant d'être mis en demeure par le cocontractant de prendre parti sur la poursuite de ce contrat, le juge doit statuer sur cette demande en résiliation. Le juge-commissaire a le pouvoir de faire rétroagir la résiliation du contrat à la date de sa

	saisine. Com. 9 sept. 2026, FS-B, n° 25-14.405 Dalloz, 1er octobre 2026
Relations collectives du travail	
Lettre de désignation syndicale imprécise / Interprétation du juge	Lorsqu'une lettre de désignation syndicale est ambiguë quant à la nature du mandat confié, il appartient au juge de l'interpréter. S'il estime qu'elle est imprécise, il doit annuler la désignation. Le juge ne peut pas régulariser cette imprécision en retenant le mandat dont les conditions sont réunies, retient la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 8 juillet 2026. Cass. soc., 8 juillet 2026, n° 25-15.984 AEF, 2 octobre 2026
Compte des syndicaux / Transparence financière	Un syndicat qui publie ses comptes avant leur approbation par l'organe statutairement compétent ne satisfait pas au critère de transparence financière, même si cette approbation intervient avant l'exercice de la prérogative syndicale. La désignation d'un représentant de section syndicale dans ses conditions doit donc être annulée. Cass. soc., 23 sept. 2026, n° 25-17.886 Elnet, 28 septembre 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
Faute inexcusable / Role du juge	Le juge du contentieux de la faute inexcusable n'est tenu ni par la date de consolidation ni par le taux d'incapacité permanente partielle retenus par la caisse. Civ. 2e, 3 sept. 2026, FS-B, n° 23-22.988 Civ. 2e, 3 sept. 2026, FS-B, n° 23-23.281 Dalloz, 30 septembre 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Procédure collective pour fictivité de la société	Une société unipersonnelle créée alors que la situation financière de son fondateur est déjà obérée, reprenant une activité identique, dans les mêmes locaux, sans autonomie de décision est fictive et justifie l'extension de la procédure collective. Cass. com., 9 sept. 2026, n° 25-13.666 Elnet, 2 octobre 2026
Contrôle Urssaf / Charte du cotisant	La "charte du cotisant contrôlé" informe les cotisants sur leurs droits et obligations lors d'un contrôle. Les mentions d'un avis de contrôle Urssaf relatives à la charte du cotisant contrôlé suffisent à informer l'entreprise si elles indiquent l'adresse électronique où elle est consultable et la possibilité de la recevoir sur demande, retient la Cour de cassation dans un arrêt publié du 24 septembre 2026. L'adresse électronique indiquée sur l'avis de contrôle ne doit pas obligatoirement permettre au cotisant d'accéder directement à la charte. Cass. civ. 2, 24 septembre 2026, n° 24-12.226 (non disponible ce jour) Elnet 30 septembre 2026 AEF, 1^{er} octobre 2026
Contrat de franchise / Résiliation	Un contrat de franchise en cours peut être résilié si cela est nécessaire à la sauvegarde du franchisé et s'il n'y a pas d'atteinte excessive aux droits du franchiseur. Cass. com., 9 sept. 2026, n° 24-21.555, n° 423 B (non disponible ce jour) Elnet, 30 septembre 2026

Effacement de données / CNIL	La Cnil annonce le 9 septembre 2026 avoir prononcé à l'encontre d'une société de conseil en informatique une amende administrative de 300 000 euros pour des manquements à ses obligations en matière de traitement des demandes d'effacement de données RH formulées par des anciens candidats ou salariés. Elle lui reproche de ne pas avoir donné suite à un certain nombre de ces demandes ou d'avoir tardé à le faire, et d'avoir manqué à son obligation d'informer les personnes des suites apportées à leur demande d'effacement. Délibération Cnil SAN-2026-010 du 21 juillet 2026 AEF, 29 septembre 2026
Contentieux CPAM / Compétence territoriale	Dans le cadre d'un contentieux classique en inopposabilité d'une décision de la CPAM, la Cour d'appel de Lyon, saisie par un appel compétence, confirme que le tribunal du ressort de l'établissement concerné est compétent territorialement. Lyon, 30 juin 2026, n° 25/10287 Dalloz, 29 septembre 2026
Créance / Insaisissabilité de la résidence principale	Le créancier déclarant auquel est inopposable l'insaisissabilité de la résidence principale bénéficie de l'interruption de la prescription jusqu'à la clôture de la liquidation judiciaire. Cass. com., 9 sept. 2026, n° 25-15.719, n° 435 F-D (non disponible ce jour) Elnet, 28 septembre 2026
Contrôle Urssaf / Méthode de redressement irrégulière	Lorsque l'organisme de sécurité sociale recourt à une méthode illicite, les éléments calculés de manière irrégulière ne peuvent pas fonder un redressement, même dans la limite des bases réelles prises en compte avant application d'un ratio. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt publié du 3 septembre 2026. Elle approuve une cour d'appel d'avoir annulé dans leur intégralité les redressements au cours desquels les inspecteurs du recouvrement ont effectué un calcul sur la base d'un ratio déterminé en fonction du nombre de salariés dont la rémunération atteint la tranche A. Cass. civ. 2, 3 septembre 2026, n° 24-11.310 AEF, 26 septembre 2026
Administration / Fonction publique	
	RAS

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)